



Agent orange : Le Tribunal international d'opinion de Paris condamne les États-Unis et les firmes étasuniennes

Par [Global Research](#)

Mondialisation.ca, 19 mai 2009

19 mai 2009

Région : [Asie](#), [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)



Le Tribunal d'opinion à Paris.

Un Tribunal international d'opinion s'est réuni à Paris. Les juges venaient du monde entier. Le Président de ce tribunal était Jintendra SHARMA, juge de la Cour suprême de Delhi, Inde. Il était assisté des juge suivant de calibre international: Juge Juan GUZMAN (Chili); Juge Claudia MORCOM (États-Unis); Juge Marjorie COHN (États-Unis); Juge Gavril Iosif CHIUZBAIAN (Roumanie, ministre de la Justice); Juge Adda BEKKAROUCHE (Algérie); Juge Shoji UMEDA (Japon).

Le rapport de mission a été déposé par Maître William BOURDON (France).

Après 15 heures de déposition par 27 victimes (venues du Viêt-Nam, des États-Unis et de Corée), témoins et experts scientifiques -dont 12 membres du *Comité International de Soutien aux victimes vietnamiennes de l'Agent Orange (CIS)* - , 41 heures plus tard le tribunal rendra public, sur la base du droit international, le « *sommaire exécutif de sa décision* ». (le rapport complet du Tribunal et son « *sommaire exécutif* » seront déposés auprès du gouvernement vietnamien dans un délai de 4 semaines)

Le Tribunal international d'opinion de Paris condamne conjointement les États-Unis d'Amérique et les firmes étasuniennes à une somme permettant la constitution d'une « *commission Agent Orange* » vietnamienne (pouvant comprendre des experts étrangers) chargée d'établir dans un délai d'un an la facture finale de tous les dédommagements environnementaux, physiques et psychologiques passés, présents, à venir et induits.

Le tribunal recommande de prendre pour « *base proportionnelle* » la somme de 1,52 billion de dollars qui correspond à la somme annuelle versée par le gouvernement des États-Unis d'Amérique aux vétérans étasuniens victimes de l'Agent Orange.

Le rapport complet du Tribunal sera publié lorsqu'il sera diffusé dans la communauté internationale.

Voici quelques échos du Tribunal:

<http://www.nhandan.org.vn/tinbai/?top=37&sub=130&article=147806>

<http://www.voh.com.vn/index.aspx?catid=11&id=15783>

http://www.vietnamembassy-hungary.org/vi/news_object_view?newsPath=/vnemb.vn/tinkhac/ns090518160221

<http://vovnews.vn/Home/Se-lam-toi-cung-de-bao-ve-nan-nhan-chat-doc-da-camdioxin-Viet-Nam/20095/112098.vov>

<http://www.mofa.gov.vn/vi/nr040807104143/nr040807105039/ns090518154334>

http://www.vietnamembassy-philippines.org/vi/nr070521165843/news_object_view?newsPath=/vnemb.vn/tinkhac/ns090518160221

Saluons le courage de ces Juges qui, hors de toutes pressions économiques et d'États, ont fait fi des relations diplomatiques internationales et financières pour réanimer le droit international et privilégier la justice. Une page d'Histoire vient de s'ouvrir.

Une délégation sera constituée pour remettre le rapport de ce Tribunal en main propre au Président des États-Unis d'Amérique, au Président de la République Socialiste du Viêt-Nam ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU.

Lire également le témoignage d'André Bouny au tribunal international d'opinion : <http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=13668>

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © [Global Research](http://www.globalresearch.com), Mondialisation.ca, 2009

Articles Par : [Global Research](http://www.globalresearch.com)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca